



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 janvier 2026

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. JOUANNO Mickaël.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme OLLIVIER Valérie, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François, M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à JJ LE MOING)

Absent.e.s :

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 12 décembre 2025 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

Ouverture des crédits d'investissement avant vote budget – autorisation de mandater

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

– Chapitre	1/4 des crédits ouverts 2025	Montant autorisé
Chapitre 20	15 000 € * 25%	3 750€
Chapitre 21	71 959.43 € * 25%	17 989.86€
Chapitre 23	2 100€ * 25%	700€
MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ		22 439,86 €

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de l'investissement avant le vote du budget 2026, dans conditions ci-dessous :

Chapitre/ article	Libellé	Montant TTC
Chapitre 20 / 2031	Etudes lotissement	3 750€
Chapitre 21 /2158 /213 /2151	Autres installations, matériel et outillage technique Travaux Voirie	17 989.86€
TOTAL		21 739.86 €

Vente d'une partie du chemin Stumultan

Pour rappel, suite à la demande formulée par M. Gérard LE GROS d'acquérir une partie de la VC 67, il avait été décidé lors du conseil municipal en date du 28 mai 2025 d'approuver la demande de M. LE GROS d'environ 330m² de la voirie communale n°67 pour un tarif fixé à 1€/m² sous réserve des conclusions d'un commissaire enquêteur et des formalités de droit de passage par acte notarié. Il avait été **précisé** que l'ensemble des frais (notaire, géomètre, commissaire enquêteur) serait à la charge du demandeur M. Gérard LE GROS.

L'enquête publique menée par le commissaire Jean Paul BOLEAT s'est déroulée du 15 au 29 septembre 2025, dont le rapport est joint à la présente délibération conclue « la commune pourrait céder l'emprise du chemin à M. LE GROS selon les conditions financières retenues par le conseil municipal mais qu'en plus, il réalise à ses frais et dans des conditions acceptées par M. LE JELOUX, un nouvel accès à la parcelle YS 053 : localisation convenue avec la commune, largeur et pente de la rampe. »

Le commissaire enquêteur propose :

- d'officialiser une servitude de passage pour accéder à la parcelle YS51 de M. DRUMEL
- de céder l'emprise du chemin communal à M. LE GROS à ses frais
- de créer un nouvel accès à la parcelle YS53 de M. LE JELOUX aux conditions acceptées par ce dernier aux frais de M. LE GROS.

Le samedi 15 novembre, M. LE JELOUX et les élus ont rencontré M LE GROS au lieu-dit de Stumultan pour discuter de la suite à donner.

Un accord amiable a été trouvé pour:

- La mise en place d'une rampe d'accès permettant l'accès à la parcelle YS53 effectuée par M. LE GROS
- Réalisation des travaux financés directement par M. et Mme LE GROS
- Le règlement de la moitié de la facture d'avocat de M LE JELOUX
- Officialiser une servitude de passage à M. DRUMEL YS51.

Le cabinet COGEO géomètre expert a réalisé le relevé topographique de la partie communale qui peut être cédée par Malguénac à M. LE GROS.

Mme la maire propose à l'assemblée de valider la vente de la partie de VC67 (751m² calculé par COGEO) à M. LE GROS aux conditions tarifaires validées par le conseil le 28 mai 2025. Les frais sont réglés au fur et à mesure par M LE GROS et l'acte notarié sera signé sous condition que tous les travaux négociés soient réalisés.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **VALIDE** la vente d'une partie de la voirie communale n°67 pour un euro le m², l'ensemble des frais (enquête, géomètre, notaire...) sont à la charge du demandeur M LE GROS.
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette vente, l'acte de vente sera réalisé auprès de Me ARENS, notaire à Guémené sur Scorff.

	Informations diverses
--	--------------------------------

Abattage d'arbres :

Des arbres ont été coupés sans autorisation préalable ou sans respecter le plan de coupe autorisé sur 2 lieu-dit, Stumultan et le Guily, les services de la DDTM ont été saisis de ces affaires.

Embellissement :

La commune a obtenu sa 3eme pétale le 16 décembre 2025, plus qu'une (peut-être pour 2027) avant d'obtenir éventuellement une fleur !

Don d'organes- Malguénac ambassadrice :

La charte faisant de Malguénac village ambassadeur du don d'organes sera signée le 14 février prochain, en présence de Mme LE GUELLEC et de M LE TUTOUR. Un tulipier de Virginie sera planté pour l'occasion.

Camion MarSOINS :

Le MarSOINS, ouvert à toutes et tous, anonymement et sans rendez-vous sera présent à Malguénac le mercredi 25 février, une sophrologue pourra accueillir les personnes de 10h à 12h.

Éclairage public centre bourg :

Il y a eu plusieurs couacs concernant l'éclairage au niveau du bourg, malgré plusieurs interventions de Morbihan Energie l'origine du problème n'étant toujours pas déterminé (peut-être l'horloge ?), les élus ont procédé manuellement à l'activation pendant les fêtes de fin d'année.

Chauffage Résonance :

L'entreprise EA2I interviendra prochainement pour essayer de solutionner le problème du « non-redémarrage » du chauffage, problème peut être lié à la sécurité incendie...

Mise à disposition des salles communales pour les associations :

Afin de pouvoir mettre en place une mise à disposition de petites salles communales pour certaines associations communales et organisme intercommunaux, des contrats ont été élaborés et/ou sont en cours de signature.

L'amicale du personnel de Pontivy Communauté, au regard de l'intervention de certains agents régulièrement au sein des service communaux de Malguénac, bénéficie du tarif malguénacois pour la location de Résonance de décembre 2025.

La salle anciennement occupée par le presbytère va être vidée et nettoyée, elle pourra être proposée sous condition aux associations pour des réunions, des ateliers... sous condition de réservation auprès de la responsable des salles communales. Un règlement sera prochainement élaboré.

Haie de sapins :

Une haie de sapins (env. 25/30m) située sur un chemin communal est actuellement entretenue par un des riverains de ce chemin, celui-ci demande à la commune de l'entretenir. Cette haie n'a pas été plantée par la commune et n'offre aucun avantage à être conservée. Il sera proposé au riverain qui souhaite la conserver de conclure une convention d'entretien sur le même modèle que pour d'autres haies, sinon elle sera coupée.

Boulangerie :

Vente en cours, l'EPF attends certains documents administratifs de M. LE STRAT.

Cantine :

L'équipe au restaurant scolaire fonctionne bien, bonne dynamique des agents et le ravitaillement avec des fournisseurs locaux évolue favorablement. Les repas sont élaborés en direct depuis le début d'année. Les enfants sont très contents.

Livre de Malguénac :

La photo de la couverture a été choisie. La graphiste travaille sur la maquette qui sera proposée en commission pour dernière mouture pour impression des livres mi-février.

Dates à retenir :

Réunion fin février sur les frelons asiatiques avec le référent Dominique HAMONIC.

Signature résiliation bail emphytéotique du terrain de l'association des ajoncs d'or le 26 février 2026.

CCAS : Prochaine réunion le 2 mars 2026 à 18h30.

Logements : Réunion avec le bailleur Morbihan Habitat sur les travaux des bâtiments Ti Jan et Ty Cargouët le 30 janvier à 10h30.

Journée ramassage déchets bords de routes, le 7 mars 2026.

Comptage des oiseaux : le 24 janvier, rdv à 10 heures parking Saint Néot.

Vœux au personnel – galette des rois : mercredi 21 janvier à 19h00.

Vœux de la municipalité à la population : 25 janvier 2026 à 10h30. Préparation de la salle samedi et besoin de bras pour servir et débarrasser.

Élections municipales : 15 et 22 mars 2026.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 27 février 2026 à 19 heures : vote CFU 2025 et BP 2026.

Fin du conseil à 20h15.